



Mission

de l'école chrétienne

MAI 2021

1 INTRODUCTION

2 UNE ÉDUCATION POUR LA PERSONNE

3 UNE ÉDUCATION PAR LA CULTURE

4 UNE ÉDUCATION DANS LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE

5 CONCLUSION

6 UNE ÉCOLE LIBRE DANS UN ETAT DE DROIT

sommaire

Ce document

Mission de l'école chrétienne - mai 2021

Le présent document s'inscrit dans la tradition des textes de référence de l'enseignement catholique qui l'ont précédé : « Spécificité de l'enseignement catholique » (1975) et les éditions antérieures de « Mission de l'école chrétienne » (1995, 2007 et 2014). Il a fait l'objet de multiples consultations au sein des principales organisations représentatives des directions, des enseignants et des parents. Le Secrétariat général de l'Enseignement catholique en assume la responsabilité au nom de l'ensemble des pouvoirs organisateurs qu'il fédère.

Chaque génération est invitée à se réapproprier les intuitions fondatrices du projet éducatif, à les confronter aux défis de son époque, à les réinterpréter dans un contexte de mutations culturelles, écologiques, politiques et sociales. Si le monde d'aujourd'hui semble parfois dominé par l'individualisme, par la recherche de l'immédiateté et de la rapidité, voire par certaines formes d'utilitarisme et de consumérisme, la tradition de l'enseignement catholique et ses multiples ressources se présentent comme une précieuse mémoire pour penser la mission de l'école – et de l'école catholique -au XXI^e siècle.

Identifier les savoirs fondamentaux, développer des compétences multiples ; prendre le temps nécessaire aux apprentissages et à la concentration ; former des personnalités capables de ressentir, de juger, d'agir avec les autres sans les instrumentaliser ; devenir un homme ou une femme capable de se tenir debout, de vivre avec autrui ; apprendre à se décentrer de soi-même et à s'ouvrir à plus grand que soi ; prendre soin ensemble de la maison commune : voilà l'essentiel !

Introduction

L'enseignement catholique du XXI^e siècle place la personne de l'élève au cœur de son projet éducatif et l'ouvre sans réserve sur la totalité de l'expérience humaine.

Ce projet s'inscrit dans une longue histoire qui nous précède et nous nourrit. Dès l'aube des temps modernes, des communautés chrétiennes, des congrégations religieuses, des paroisses, ont construit des écoles, sous des formes variées. Ces fondateurs étaient animés par un esprit de service à la jeunesse et souhaitaient contribuer à la formation humaine en mettant culture et foi en dialogue. Leur infatigable travail d'innovation a donné naissance à une pluralité d'offres pédagogiques qui ont forgé l'école chrétienne (écoles préparatoires ou fondamentales, humanités classiques, humanités scientifiques et techniques, écoles supérieures professionnelles, formation des adultes, internats, collèges etc.). L'Église catholique a partagé son espérance et sa référence au Christ avec les écoles catholiques. Elle a rendu possible la création d'un réseau d'écoles qui accueillent aujourd'hui des élèves, des parents et des équipes éducatives pluriels sur le plan social, culturel et convictionnel. Héritant de ce riche passé, les écoles de l'enseignement catholique proposent, à chacune et chacun, un projet éducatif complexe qui s'inspire du passé tout en affrontant les défis de l'avenir.

La conception de la personne qui se dégage de cette histoire est exigeante. Elle conduit aujourd'hui à un projet qui se déploie sur plusieurs plans : cognitif, moral, esthétique, corporel et spirituel. Cette compréhension permet de proposer à chaque élève un parcours personnel qui passe par une initiation aux contenus fondamentaux de la culture humaine, entendue au sens le plus général et universel.

Par cette ambition culturelle, l'enseignement catholique cherche à contribuer à la formation de l'identité des élèves. Il entend également participer à la construction d'une société démocratique orientée vers la justice et le bien commun des générations présentes et futures.

Une éducation pour la personne

Dans la tradition chrétienne, la personne est d'abord considérée comme un être en relation. Les capacités de chaque personne se constituent dans des rapports avec les autres. En partenariat avec les familles, l'école cherche à offrir le milieu relationnel le plus favorable à chaque élève. La relation pédagogique tente à la fois de lui permettre de trouver une place dans des relations interpersonnelles, et en même temps dans un monde d'institutions plus englobant.

La personne n'est pas d'emblée constituée, et ne reste pas identique à elle-même. Elle évolue et se transforme, au fil d'une histoire qui combine des caractéristiques universelles avec des traits singuliers. L'école respecte les étapes de cette dynamique, tout en lui offrant des ressources et des opportunités de développement.

La personne est incarnée dans un corps, nœud de besoins, de désirs, de dispositions. Elle est dotée de sensibilité et de pensée, ressent du plaisir et du déplaisir, est capable d'effort physique et intellectuel. Le respect des élèves, de leur rythme, de leurs capacités, est la condition de la relation pédagogique. L'école accorde une attention particulière aux besoins spécifiques et aux handicaps temporaires ou permanents.

Dans le respect de ces dimensions constitutives de la personne, l'école se donne pour but de favoriser la liberté des élèves, et leur capacité de mener avec les autres une vie épanouie. Elle cherche à les conduire vers l'âge adulte au cours d'un parcours de décentrement de soi. Elle déploie ses efforts dans cinq directions interdépendantes.

Le développement cognitif et pratique de la personne

D'abord, l'école catholique se donne pour mission d'éveiller la curiosité dans tous les domaines du savoir, et de structurer un parcours de développement cognitif et pratique. Les connaissances sont transmises, et toujours approfondies, au cours de la scolarité. Les bases de la langue orale et écrite, les opérations mathématiques et logiques élémentaires, des notions culturelles, historiques et scientifiques fondamentales, sont enseignées aux élèves. Ce développement ne doit pas être entendu en un sens purement intellectuel. L'habileté, l'ingéniosité, la maîtrise du geste et le tour de main, font partie intégrante de la formation.

Les compétences de base sont complétées par des savoirs toujours plus spécialisés à mesure que se déroule la scolarité. Il s'agit de doter les élèves du bagage cognitif et pratique le plus complet possible leur permettant d'avoir accès à une compréhension générale du monde qui les entoure, et d'y agir de manière efficace.

Le rapport aux autres

En second lieu, l'école catholique cherche à éduquer la personne dans son rapport avec les autres. L'éducation à l'éthique, individuelle et collective, fait partie de sa mission, au même titre que la transmission de connaissances. Le rapport avec autrui relève d'une liberté engagée qui suppose une capacité de jugement moral. Celle-ci est aussi complexe que la compétence linguistique ou scientifique. Il s'agit d'apprendre

à articuler des valeurs et des normes à des situations concrètes. Nos écoles accompagnent le développement des capacités de maîtrise de soi et de coopération avec les autres.

La sensibilité esthétique

En troisième lieu, le développement de la sensibilité passe par une attention à l'éducation esthétique. D'abord, le milieu de vie scolaire constitue un lieu d'apprentissage d'un rapport harmonieux à l'environnement. La recherche d'un cadre de vie agréable, l'entretien de l'école, le soin de la classe constituent un premier pas de cette démarche. Ensuite, l'école cherche à offrir une large palette des différents moyens d'expression. Elle est, enfin, attentive à la formation du jugement de goût des élèves, et à les doter de ressources d'imagination. A la quête du vrai et du bon, elle tente donc d'ajouter une orientation vers le beau.

L'accomplissement corporel

En quatrième lieu, un rapport harmonieux au corps est considéré par nos écoles comme une condition de la dignité et de la liberté de la personne. Le corps est constitutif des échanges de chacun avec le monde et autrui. Il ne peut jamais être réduit à un objet ou à un instrument. Il s'agit d'accompagner le développement physique, moteur, relationnel, affectif et sexuel de la personne par une éducation visant à la fois sa santé, son bien-être et son accomplissement.

La spiritualité et la foi chrétienne

Enfin, en cinquième lieu, l'école catholique est attentive à nourrir et développer la dimension spirituelle de la personne. Elle s'exprime sous forme de questionnements sur la condition humaine : la vie, la mort, l'amour, le cosmos, l'être, Dieu... La spiritualité s'ancre dans les dimensions précédentes. La quête du vrai ouvre sur la question des limites des connaissances humaines ; la recherche du bon et du juste amène la question d'une responsabilité à l'égard d'autrui qui dépasse la simple réciprocité ; l'expérience corporelle conduit à des formes de dépassement de soi ; et l'expérience esthétique peut être bouleversante au point de déboucher sur la question d'une beauté absolue. Annoncée dans ces registres, la spiritualité trouve dans la religion une expression spécifique. Parmi les diverses traditions religieuses, la foi chrétienne constitue la voie privilégiée par nos écoles pour ouvrir à cette dimension de la vie, en dialogue avec d'autres formes de spiritualité.

Sur tous ces plans, la personne se construit en apprenant à renoncer à sa satisfaction immédiate. Elle est appelée à découvrir la relativité de sa perspective, en s'ouvrant aux autres et au monde. Plus ce décentrement opère, plus le monde s'élargit, incluant potentiellement le plus lointain et le plus étranger. Le passage par le point de vue des autres est la condition de la construction de soi-même. L'école catholique se conçoit donc comme un lieu de décentrement au service de la liberté.

Une éducation par la culture

La culture ouvre le chemin vers soi-même en dotant chaque personne de ressources pour se construire. Elle fraye un passage vers autrui en permettant la compréhension mutuelle et l'interaction. Elle pave le chemin de la vie collective, en assurant le partage de repères communs permettant la coopération et la construction permanente du bien commun.

De la transmission à la création

Quel que soit le niveau d'enseignement concerné (fondamental, secondaire, supérieur), notre but est de fournir un accès à la culture humaine, entendue en un sens universel. Cet accès passe par quatre moments reliés entre eux. La transmission, d'abord. L'école doit aider à progressivement acquérir des savoirs issus du passé. Les codes et contenus culturels précèdent l'entrée de chacun dans la vie. En ce sens, la culture n'est pas une construction individuelle mais un monde dans lequel chacun peut s'inscrire à la condition de se mettre à l'écoute. L'appropriation, en second lieu. L'école doit permettre aux élèves de construire des connaissances ajustées à leur propre situation et à leur propre usage. La réflexion critique, troisièmement. En encourageant la quête personnelle de vérité, l'école doit amener à prendre une posture critique, de la manière la plus libre possible. Enfin, la création, qui permet de saisir la nouveauté des situations et de donner forme à la singularité.

De leur côté, les professeurs s'engagent à mettre en œuvre les moyens pédagogiques les plus pertinents pour faire aboutir cette démarche. Leur autorité trouve dans l'accomplissement de cette mission culturelle le fondement de sa légitimité.

L'école catholique reconnaît les différents ordres de validité des savoirs. Les techniques et les arts font l'objet de formations générales ou spécialisées, qui familiarisent les élèves avec les outils. Les sciences mathématiques et logiques, les sciences naturelles, les sciences humaines, relèvent de registres de preuve et de pertinence différents. La religion possède son propre ordre de validité, fondé dans l'alliance de la foi et de la raison. Notre école initie à la richesse et la fécondité de chacune de ces démarches, et simultanément en indique les limites. Elle soutient en conséquence le dialogue permanent des savoirs.

Le rapport aux autres

À côté de l'acquisition de connaissances, nous sommes attentifs à donner une éducation morale. Sur ce plan, l'école transmet les grands repères, en vue d'amener l'élève à formuler des réponses partageables avec les autres. La règle d'or constitue pour nous une référence commune : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse ». Notre école cherche à montrer l'exemple dans sa pratique quotidienne. Elle se réfère également à la Charte des droits humains, non seulement comme des obligations juridiques, mais aussi comme des valeurs qui appellent un engagement : la dignité de la personne, la liberté, l'égalité, la solidarité. L'égalité entre les hommes et les femmes constitue une exigence éthique fondamentale. Elle découle de l'orientation universaliste propre à la tradition qui nous inspire.

À l'idéal des droits humains, s'ajoutent des valeurs dont on peut dresser la liste par recoupements et convergences entre diverses traditions culturelles et morales : la justice, la générosité, la responsabilité, le soin d'autrui etc. Les Évangiles prolongent et nourrissent l'interprétation de ces valeurs en leur imprimant un surcroît de radicalité à travers l'amour, le pardon, l'option pour les pauvres, le don sans retour.

La mise en forme des sentiments

Sur le plan esthétique, notre école cherche à développer la sensibilité des élèves en assurant le contact avec des œuvres artistiques majeures de l'humanité. Elle est attentive à leur fournir des éléments d'histoire de l'art. Elle cherche à étendre leur palette d'expression. Parmi les moyens d'expression offerts aux élèves, la langue, orale ou écrite, constitue un élément majeur. La fréquentation régulière de textes littéraires est un véhicule important de cette formation. D'autres ressources, allant des arts plastiques à la danse, en passant par l'expression théâtrale et musicale, sont également proposées et développées, selon les moyens des établissements.

Le développement physique

Sur le plan corporel, notre école est attentive aux besoins physiques, à l'hygiène et au bien-être de l'élève. Au travers des activités sportives diverses, elle cherche à permettre à chacun de développer sa motricité et ses potentialités. Notre école est soucieuse de santé individuelle, qu'elle soit mentale ou physique, et de santé publique. Le partenariat avec les Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) représente pour elle un élément structurant de son projet éducatif.

La dimension religieuse et spirituelle

Enfin, sans se substituer au rôle premier des familles, notre projet prend en compte la dimension religieuse de l'éducation à partir de la forme qu'elle a prise dans la tradition chrétienne, tout en s'ouvrant aux autres traditions de pensée.

Dans le cadre du cours de religion, l'enseignement part de questions d'existence, pour amener des questions

de sens. Il applique les principes de la transmission pédagogique valant pour les autres matières. Il vise la connaissance et la compréhension de la tradition judéo-chrétienne comme patrimoine culturel et comme ressource pour penser les questions d'existence en dialogue avec les autres ressources culturelles et les autres traditions religieuses ou philosophiques, auxquelles il fait place. Le cours de religion veille à ce que les élèves comprennent et s'approprient le sens de ces données, en première personne. Il cherche à développer un débat critique, permettant une évaluation justifiée de ce qui est ainsi transmis et compris. Enfin, il encourage des reformulations et des innovations permettant de relier ce qui vient du passé aux défis du présent et du futur. De cette manière, il vise à permettre aux élèves d'élaborer leurs propres convictions.

Par ailleurs, en dehors du programme scolaire proprement dit, avec l'appui et le soutien des équipes de pastorale scolaire, l'école propose des activités, des célébrations, la mise à disposition de temps et de lieux où peut se dire avec des mots et des gestes partagés le sens de la foi, en particulier la foi d'inspiration chrétienne, sans qu'aucune forme d'adhésion ne soit imposée.

Nos écoles sont aujourd'hui traversées par des religions et philosophies diverses. Elles sont fréquentées par des personnes en quête de sens, des croyants et des non-croyants. Plus que la simple tolérance, elles cherchent à enseigner le respect, l'intérêt, et l'amitié pour les différents courants de pensée. Elles sont soucieuses de placer l'enseignement du christianisme dans l'histoire des monothéismes, et dans celle des autres philosophies, religions, spiritualités. Une attention particulière est portée à l'initiation aux contenus du judaïsme et de l'islam. Par la diversité qui la compose, l'école catholique constitue un laboratoire du dialogue qu'elle appelle de ses vœux.

Une éducation dans la société démocratique

Notre société s'est donné un projet démocratique, auquel notre école entend participer sans réserve. Le projet culturel de l'école que nous venons d'esquisser s'inscrit pleinement dans cet horizon. Il s'agit pour elle d'éduquer de manière à former des membres actifs et responsables de sociétés ouvertes et autonomes. Elle articule donc sa finalité première, à savoir l'éducation de la personne, avec les finalités des sociétés démocratiques : l'égalité de tous et le respect de chaque élève ; la citoyenneté politique ; la participation économique et sociale ; le respect de la nature.

L'égalité et le respect des personnes

Les écoles de l'enseignement catholique sont accessibles sans discrimination. Elles cherchent à contribuer à l'égalité de tous les élèves. Celle-ci n'est pas à confondre avec la standardisation. Il ne s'agit pas d'abolir les différences de personnalité et de projets individuels. Il s'agit plutôt de porter chaque élève au maximum de ses capacités, en reconnaissant une diversité qui se révèle au fil d'un développement personnel.

Dans ce but, nos dispositifs pédagogiques déploient des moyens spécifiques d'accompagnement et de soutien, différenciés selon les situations et les personnes concernées. L'école porte une attention particulière à l'égard des plus vulnérables. Au-delà de l'égalité formelle, la recherche d'une réelle égalité nécessite une solidarité active avec celles et ceux qui, structurellement ou temporairement, se trouvent en difficulté. L'attention aux vulnérabilités, l'aide aux plus pauvres, l'accueil de l'étranger font partie de nos missions.

Notre école entend contribuer à la construction d'une société marquée

par le respect d'autrui, considéré à la fois dans son égalité et dans sa différence. Le respect passe par les principes de la civilité, comme la courtoisie, la prévenance, la politesse, la délicatesse. La distinction entre l'espace privé et l'espace public constitue une distinction fondatrice de la liberté personnelle de chacun. Tout cela est vrai en présence des autres, mais aussi dans les échanges numériques.

La différence des places et des rôles dans les relations sociales appelle le respect de l'autorité légitime, mais aussi le respect d'espaces d'autonomie individuelle, nécessaires au libre choix et au développement des différences. L'égalité de l'homme et de la femme est au cœur de notre visée éthique : elle suppose non seulement l'égalité des chances, des ressources, et du traitement, mais aussi celle de la reconnaissance symbolique et sociale.

Au-delà du respect, notre école cherchera à soutenir chaque élève positivement et activement dans ses possibilités d'évolution, en contribuant à son bien-être et sa progression vers lui-même et vers les autres. A nos yeux, l'enseignant est d'abord un passeur. Il accueille l'élève, le rencontre et l'accompagne dans son parcours. Par l'intermédiaire de la parole tenue par ses enseignants, l'école doit permettre à chacun de se construire, de se tenir debout et puis d'assumer, à son tour, sa condition d'homme ou de femme.

La citoyenneté politique

Notre école cherche activement à préparer les élèves à l'exercice de la citoyenneté. Celle-ci est entendue ici comme l'exercice de l'ensemble des droits civils, politiques, sociaux et culturels. L'exercice de ces droits suppose des capacités diverses qui s'acquièrent au fil du développement personnel.

La formation à la citoyenneté constitue

un effort qui concerne toute l'entreprise éducative de l'école. Celle-ci participe à construire de manière pleine et entière une éducation à la philosophie et la citoyenneté, de manière transversale à ses cours et ses programmes. Cela lui offre l'opportunité de conjuguer une tradition référée au christianisme avec les exigences contemporaines de la citoyenneté. Cette formation porte notamment sur les institutions démocratiques, leur fonctionnement, leur histoire, leurs justifications et les débats qui accompagnent leur développement. Elle est liée au développement de la pensée argumentative et à l'initiation à la philosophie.

La formation à la citoyenneté suppose aussi une initiation à la complexité de l'identité politique. Elle vise à favoriser l'intégration de l'élève dans la société nationale, mais ne se limite pas à elle. Elle cherche également à former des citoyens européens, et tient compte des processus de globalisation. « Citoyen du monde » : loin d'être un vœu vide, cette formule prend un sens nouveau au XXI^e siècle. Le cosmopolitisme oriente notre rapport à la citoyenneté.

La citoyenneté s'apprend au quotidien. Elle se trouve à l'horizon des dispositifs de participation des élèves à la vie des établissements. Loin de se limiter à des mécanismes formels et à des connaissances spécifiques, il s'agit d'un apprentissage actif et progressif passant par la discussion collective, la participation à certains mécanismes de décision, et la prise en charge de fonctions et de rôles au service de la collectivité.

La participation économique et sociale

Notre enseignement, de la maternelle aux écoles supérieures et de promotion sociale, prépare également à la vie économique, sociale et professionnelle. Une des finalités

de l'éducation est le développement de compétences utiles pour la prospérité de tous. L'insertion des élèves dans le monde du travail se trouve à l'horizon de l'école. L'école catholique prépare les élèves grâce à la diffusion des savoirs fondamentaux, propose des formations techniques et professionnelles et tente de promouvoir une éducation tout au long de la vie.

La capacité de travailler avec les autres, avec rigueur et ténacité, fait partie d'une formation accomplie de la personne. Plus que des valeurs de compétition ou de poursuite de l'intérêt privé, notre école cherche à développer le partage, l'esprit de coopération et la générosité. Elle met en exergue la capacité de créer du nouveau et de prendre des initiatives en vue du bien commun.

Le respect de la nature

Enfin, orientés par le souci des générations futures, nous faisons de la transformation de notre rapport à la nature un enjeu éducatif majeur. Nous désirons contribuer au développement d'une conscience de l'impact de nos comportements et de notre responsabilité humaine à l'égard du reste du monde vivant et de l'environnement naturel. La justice climatique, la défense de la biodiversité, la lutte contre la pollution, la parcimonie dans l'usage des ressources, font partie intégrante de notre projet éducatif dès l'école maternelle, jusqu'aux ultimes degrés du parcours scolaire.

conclusion

En conclusion, la très longue tradition éducative chrétienne dont se nourrit notre école constitue aujourd'hui une ressource fondamentale pour affronter les défis du monde qui vient. Profondément renouvelée et reformulée grâce à la discussion interne et au contact de réalités nouvelles, elle puise dans ses intuitions fondatrices les orientations décisives d'un projet culturel à la hauteur des enjeux de notre temps. Son cœur réside dans un humanisme qui ne coupe pas la personne de ses liens, mais l'ouvre à ce qui la dépasse, la met en rapport avec une nature qui la précède, une histoire qui la nourrit et des contemporains qui l'accompagnent de la naissance à la mort. Cette tradition génère un projet d'ouverture culturelle maximale, à la fois sensible, rigoureuse, rationnelle et critique. Il s'agit d'aller vers l'universel, dans le respect des différences, en soutenant le pari de la complexité. Ce projet culturel participe pleinement à l'aventure de sociétés démocratiques qui cherchent à développer la liberté, l'égalité et l'autonomie collective, dans la visée du bien commun.

Une école libre dans un Etat de droit

L'enseignement catholique francophone et germanophone comprend, en Wallonie et à Bruxelles, des établissements de niveau fondamental, secondaire, supérieur et de promotion sociale. Il inclut les Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) qui travaillent en partenariat avec les Pouvoirs organisateurs de nos établissements. Adhérant au projet éducatif commun de Mission de l'Ecole chrétienne, chaque établissement est appelé à décliner son projet spécifique, selon son histoire, son environnement, son public.

La structure et l'organisation de l'enseignement catholique répondent à trois principes fondateurs d'une société démocratique : la promotion des droits et libertés fondamentales; le déploiement décidé et volontariste d'un principe associatif; le respect du principe de subsidiarité en ce qui concerne l'articulation des différents niveaux de régulation.

L'exercice des libertés fondamentales

Nos écoles s'inscrivent dans un Etat de droit démocratique. Celui-ci est fondé sur des principes proclamés par la Constitution belge. Ils relèvent aussi du droit international¹. Ces principes méritent d'être respectés dans leur totalité. Nos écoles sont particulièrement concernées par quatre d'entre eux.

D'abord, les droits à la liberté de conscience, de religion et de culte sont reconnus à toute personne non seulement comme des libertés fondamentales, mais aussi comme des capacités à développer et enrichir par la coopération sociale. Le respect de ces libertés impose un devoir de neutralité convictionnelle à l'Etat. Celui-ci ne peut ni favoriser ni défavoriser aucune philosophie ou religion. Au contraire de l'Etat, nos établissements, lieux d'exercice de ces libertés, n'ont pas de devoir de neutralité convictionnelle.

En deuxième lieu, la liberté d'enseignement constitue un pilier d'une démocratie pacifiée. Elle se comprend d'abord du côté de l'offre d'enseignement : les pouvoirs organisateurs sont libres de proposer les projets éducatifs de leur choix et de s'associer selon leurs vœux. Elle doit aussi être comprise, du côté des parents et des élèves majeurs, comme la liberté de fréquenter l'école de leur choix.

En troisième lieu, le droit de chaque personne à l'éducation, ainsi qu'à la formation professionnelle et continue, impose d'ouvrir le maximum d'opportunités d'apprentissage sur une base égalitaire. La reconnaissance de ce droit universel entraîne pour l'Etat l'obligation d'une égalité de traitement entre les élèves, et par voie de conséquence entre les établissements reconnus et entre les réseaux. Cela entraîne aussi le déploiement de moyens et de ressources matérielles et organisationnelles considérables, à tous les niveaux d'enseignement. Les obstacles à l'accès à l'enseignement, très nombreux et d'origines variées, doivent être levés par divers dispositifs, dont font partie l'obligation légale de l'enseignement, la gratuité de certains services, le déploiement de ressources particulières selon les contextes sociaux et culturels.

Quatrièmement, les droits de l'enfant sont pleinement assumés et promus par nos écoles. Ils obligent à la protection des enfants, la promotion de leur bien-être, et la considération de leur opinion tout en tenant compte de l'âge et de la maturité. Dans toutes les décisions prises par nos établissements, l'intérêt supérieur de l'enfant constitue la considération primordiale.

Le principe associatif

La liberté de réunion et d'association constitue également un principe démocratique fondamental. L'enseignement catholique repose sur l'association bénévole de personnes et de collectifs issus de la société civile, qui se regroupent librement et organisent les établissements scolaires. Il compte près de 800 établissements, et 10 000 bénévoles qui s'y activent. Nos écoles portent ainsi un témoignage éclatant de la puissance d'association de la société civile de notre pays.

L'école catholique constitue une communauté de vie dans laquelle de multiples acteurs s'associent de manière à faire vivre un projet éducatif. Elle travaille à la création d'une culture scolaire commune, et à ce titre encourage de multiples formes d'associations entre ses membres.

Les établissements se fédèrent entre eux et au sein de leur fédération, le Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SKU pour la Communauté germanophone). Celui-ci exerce trois grandes missions au service de ses membres : leur représentation auprès des autorités publiques, l'organisation de différents services de soutien aux écoles et l'animation du projet propre de l'enseignement catholique.

L'enseignement catholique entend promouvoir l'engagement actif de chacun dans les défis de l'éducation. Les parents représentent des partenaires fondamentaux et permanents. Ils se regroupent en associations présentes à tous les échelons de notre organisation.

Dans la mesure de leurs capacités, la place des élèves est reconnue au sein de l'établissement. Les pouvoirs organisateurs sont composés des acteurs collectifs ou individuels qui portent le projet pédagogique de l'établissement.

Le principe de subsidiarité

Le rapport entre les établissements scolaires et l'Etat, doit être régi par un principe de subsidiarité. Celui-ci demande que les décisions soient prises, dans la mesure du possible, à l'échelon le plus bas. Il s'agit d'assurer tant la légitimité des décisions que l'efficacité de leur mise en œuvre. Chaque instance est donc investie d'une autonomie et d'une responsabilité aussi larges que possible.

Ce principe de subsidiarité appelle naturellement la reconnaissance d'un principe de complémentarité : chaque instance reconnaît l'apport des autres niveaux de régulation. L'enseignement catholique reconnaît pleinement le rôle régulateur de l'Etat, garant de l'intérêt général. Il attend de celui-ci le respect et la promotion des principes démocratiques fondamentaux rappelés ci-dessus, dans un cadre garantissant l'autonomie, l'initiative et la responsabilité des établissements reconnus. Dans sa structure interne également, le réseau de l'enseignement catholique épouse les principes de subsidiarité et de complémentarité. Les objectifs particuliers des établissements s'articulent aux visées générales du réseau, tout en les alimentant et les transformant.

¹ Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (1950) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000).